

**RÈGLEMENT DU CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES
DIVISION RÉGIONALE 2
CÔTE D'AZUR
SAISON 2011-2012**

Document de référence : Règlements administratifs et sportifs fédéraux en vigueur

CHAMPIONNAT RÉGIONAL MESSIEURS

RAPPEL IMPORTANT :

Pour être autorisées à participer au championnat de France par équipes au niveau Régional 2, les associations doivent :

- Disposer pour chaque équipe engagée d'un **JA1** pouvant officier au moins 7 fois par saison et licencié au titre de l'association.
- Engager une équipe dans une compétition de jeunes

DÉROULEMENT DE LA COMPÉTITION – MONTÉES ET DESCENTES

- Le championnat se déroule en 2 phases distinctes,
- Elle est composée de 4 poules de 8 équipes à 4 joueurs,
- Une équipe de 4 joueurs peut comporter deux féminines.
- Les équipes sont composées de 4 joueurs en un groupe unique ; un joueur ne peut participer qu'à un seul double ; les équipes doivent être complètes.
- La rencontre se dispute sur deux tables, l'arbitrage partagé est obligatoire.
- Toutes les parties se jouent (18 parties au total).
- Montées et descentes :
 - **Montées** : A l'issue de chaque phase, les équipes classées 1^{ère} de chacune des poules accèdent à la Régionale 1.
 - **Descentes** : A l'issue de chaque phase, les équipes classées 8^{ème} et 7^{ème} de chacune des poules peuvent descendre au niveau départemental. En cas de descentes plus importantes d'équipes de Régionale 1, les équipes classées 6^{ème}, puis les 5^{ème}, etc... peuvent descendre également au niveau départemental
- A l'issue de chaque phase, les deux premiers de chaque poule de Départemental accèdent à la Régionale 2 (soit 4 montées par département)
- Pour chaque phase, le responsable du championnat par équipes compose les poules :
 - En utilisant la méthode dite du "serpent"
 - En empêchant deux équipes du même club de se retrouver dans la même poule
- Journée des titres : A l'issue de la seconde phase, les équipes classées 1^{ère} de chaque poule doivent impérativement participer à la journée titre. La non participation à cette journée « titre R2 CA » entrainera la stricte application des règlements fédéraux, à savoir :

84.5 - Forfait au cours de la "journée des titres"

Lorsque l'accession en division supérieure est acquise avant la "journée des titres", un forfait lors de cette journée entraîne la sanction suivante : confiscation de la caution, règlement de la péréquation (si celle-ci est prévue) et non-accession en division supérieure.

ENGAGEMENT DES EQUIPES

Dans ce championnat, **un club ne peut inscrire que 4 équipes au maximum.**

Après la date limite d'inscription, les poules étant composées, si une équipe se désiste, elle pourra être remplacée par le meilleur descendant.

FORMULE DE COMPÉTITION ET COMPOSITION DES ÉQUIPES

Horaire officiel des rencontres : Dimanche 15H00

- Dans le cas de sélection Régionale, Nationale ou Internationale, l'association d'un joueur concerné peut demander le changement de date à **la Commission Sportive Régionale**.
- L'avancement d'une rencontre peut être autorisé par la Commission Sportive Régionale
- Dans ce cas, l'accord écrit des deux adversaires devra être transmis à la Commission Sportive Régionale au moins 15 jours avant la date officielle.
- Même procédure pour le changement éventuel de salle.
- Dans le cas où une rencontre aurait été avancée que ce soit pour l'horaire ou pour la date dans avoir reçu l'accord préalable de la Commission Sportive Régionale, les deux équipes ayant disputé cette rencontre seront déclarées battues par pénalité.

Conditions matérielles :

- L'espace de jeu doit être au minimum de 12m x 6m x 4m pour chacune des 2 tables
- Lors de la présence de plusieurs tables rangées parallèlement, la suppression des entourages latéraux peut permettre de ramener la deuxième dimension à 12m x 5.50m. Aucune dérogation ne sera accordée
- Aucune dérogation ne pourra être accordée pour des salles aux dimensions inférieures à 10m x 5m x 3.50m.
- Cette dérogation n'est accordée que pour une saison sportive et seulement pour les rencontres de poules à l'exclusion des rencontres de classement, et aucune équipe ne sera autorisée à jouer si la dérogation demandée au **Président de la Commission Sportive Régionale** n'a pas été accordée.
- Les rencontres doivent se disputer avec des balles agréées et sur des tables homologuées par la F.F.T.T.
- Toutes les parties d'une rencontre doivent se disputer avec des balles d'une même marque, même référence. Celles-ci sont fournies par l'association qui reçoit, qui doit fournir un nombre suffisant de balles de couleur blanche ou jaune pour assurer le bon déroulement de la rencontre.

DESTINATION DES RÉSULTATS

- ☛ **Les deux premières feuilles de rencontre** (jaune et bleu) doivent être adressées par courrier rapide, le jour de la rencontre ou au plus tard le premier jour ouvrable qui suit la rencontre (le cachet de la poste faisant foi), **sous peine d'amende.**
- ☛ Les feuilles doivent être renvoyées à :

Monsieur BONELLI Martin
689 Avenue Groignard
83200TOULON

Les résultats doivent être saisis sur le site FFFT avant le lundi 12h. Les feuilles de rencontre doivent être saisies sur SPID, espace Mon Club avant le mardi 12h sous peine d'amende..